



DECISION DU MAIRE  
N° 2023-10-019

**Objet :** Confirmation devis géomètre Toulemonde Bontoux projet d'échange de parcelles avec la SCI Ramatuelle Risoul

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant le projet de construction du télésiège débrayable de l'Homme de pierre,
- Considérant la nécessité d'acquérir la parcelle de la gare de départ de la remontée mécanique ;
- Considérant l'opportunité de procéder à un échange de terrains entre la Commune de RISOUL et le propriétaire du village de vacances Léo Lagrange Touristra, actuellement la SCI Ramatuelle Risoul ;
- Considérant le devis de M Toulemonde Bontoux, géomètre, d'un montant de 829,00€ HT ;

M. Régis SIMOND, Maire de Risoul

DECIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques**

De valider le devis de M Toulemonde Bontoux, géomètre, d'un montant de 829,00€ HT selon la procédure adaptée.

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur Régis SIMOND, Maire de RISOUL, est autorisé à confirmer le devis correspondant à M Toulemonde Bontoux et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20231016-DEC2023-10-019-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Publication : 17/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Risoul, le 16 Octobre 2023

Le Maire,

Régis SIMOND

